

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Statistique des professions en Europe

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 87-103

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__87_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__87_0)

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Statistique des professions en Europe.

(FIN.)

DANEMARK (duchés compris). — Malgré des modifications assez notables dans la forme des census de 1845 et 1855, leurs principaux résultats peuvent être rapprochés. Le tableau ci-après contient les éléments de ce rapprochement.

	1855.			1845.	Pour 1000.	
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.		1855.	1845.
Clergé et corps enseignant	18,532	23,188	41,720	42,233	17.0	18.9
Fonctionnaires civils de l'État et des communes	26,242	31,336	57,578	48,933	23.4	21.8
Armée et marine	19,504	7,690	27,194	24,078	11.1	10.8
Rentiers et pensionnés de l'État	33,791	64,860	98,651	87,448	40.1	39.0
Marins	37,029	30,821	67,850	63,294	27.7	28.8
Arts, lettres et sciences (étudiants compris)	7,292	7,486	14,778	12,006	06.0	06.4
Agriculture	483,759	465,905	949,664	878,272	386.2	394.2
Industrie	287,136	265,979	553,115	486,792	220.9	215.4
Commerce	56,483	61,175	117,658	94,764	47.9	43.3
Journaliers et hommes de peine	229,021	237,298	466,319	404,533	189.5	180.6
Professions inconnues	7,462	11,696	19,158	17,572	07.8	07.9
Indigents	20,148	31,820	51,968	75,644	21.2	23.8
Détenus	2,439	621	3,060	3,543	01.2	01.6
Totaux	1,228,688	1,239,875	2,468,713	2,229,077	1000	1000

Voici quel était, en 1855, le rapport entre elles des professions :

	Total.	Pour 1000.
Professions libérales (pensionnés et rentiers compris) . .	212,727	96.6
Armée et marine	27,194	11.0
Marius du commerce	67,850	27.7
Agriculture	949,664	396.3
Industrie	543,115	226.3
Commerces	117,658	48.0
Journaliers et hommes de peine	406,319	169.5
Professions inconnues ou individus sans profession . . .	74,186	30.1
Total	2,468,713	1000

Les census présentent, en Danemark, certaines particularités dans leur forme qu'il peut être utile de mentionner. Le bulletin de recensement par ménage contient, au moins depuis 1845, quatre distinctions ou catégories : *a)* les chefs de famille; *b)* les assistants ou auxiliaires (ouvriers, apprentis, aides ou commis); *c)* les domestiques; *d)* les femmes et enfants. Le sexe des individus appartenant à chacune de ces catégories n'était pas spécifié en 1845; il l'a été en 1855. Dans cette dernière année, les professions ont été, en outre, recensées séparément dans les villes et les campagnes. L'avantage de cette forme de recensement, qui se rapproche très-sensiblement de celle du census français en 1861, est de donner une idée exacte de l'importance de chaque profession, en faisant connaître le nombre d'individus qu'elle fait vivre directement ou indirectement.

ÉTATS-ROMAINS. — D'après le census de 1853, les professions ci-après y étaient exercées par la population *adulte* :

	NOMBRES absolus.	RAPPORT p. 1000.
Clergé . . . } séculier	16,905	20
	21,415	
Administration	14,576	12
Armée	9,062	
Agriculture	Propriétaires de terres . . .	501
	Agriculteurs	
	Bergers	
	Chasseurs	
	Pêcheurs	
Industrie	369	129
Commerce	258,872	
Professions libérales	99,571	49
Domestiques	52,445	26
Indigents, pauvres et mendiants	287,889	143
	87,015	18
Totaux	2,013,453	1,000

FRANCE. — C'est en 1851 et à l'occasion du dénombrement de cette année, que, pour la première fois, l'administration, sur la proposition de l'auteur de ces lignes, décida que les habitants seraient recensés d'après leurs moyens d'existence. Le cadre des professions fut arrêté dans la forme ci-après :

I. *Agriculture* (1° propriétaires cultivateurs; 2° fermiers non propriétaires; 3° fermiers étant en même temps propriétaires; 4° fermiers exerçant en outre une autre profession; 5° métayers avec les mêmes distinctions; 6° journaliers agricoles avec les mêmes distinctions; 7° domestiques attachés à la ferme). — II. *Industrie et commerce*. *a)* Grande industrie (1° fabrication des tissus; 2° industrie extractive ou exploitation des mines, carrières et tourbières; 3° industrie métallurgique ou fabrication des métaux; 4° fabrication des produits dont les métaux forment la base; 5° manufactures diverses). *b)* Petite industrie (1° industrie du bâtiment; 2° id. de l'habillement; 3° id. de l'alimentation; 4° id. des transports; 5° industries diverses intéressant les lettres, les arts et les sciences; 6° industries de luxe; 7° autres industries). *c)* Professions commerciales diverses, y compris les agents de change, banquiers, courtiers, facteurs, etc. — III. *Professions libérales* (1° propriétaires vivant du produit de la location de leurs propriétés et rentiers; 2° pensionnés; 3° fonctionnaires

publics (magistrature comprise); 4° fonctionnaires des départements et des communes; 5° armée et marine militaire; 6° corps médical; 7° avocats, officiers ministériels, agents d'affaires, etc.; 8° corps enseignant; 9° artistes; 10° hommes de lettres et savants; 11° clergé régulier et séculier; 12° étudiants des lycées ou collèges, des facultés et des écoles spéciales; 13° autres). — IV. *Domesticité*. — V. *Désignations diverses* (1° mendiants et vagabonds; 2° détenus; 3° infirmes et malades dans les hôpitaux et hospices; 4° filles publiques; 5° individus sans moyens d'existence connus). — VI. *Individus sans profession* (1° femmes vivant du travail ou du revenu de leurs maris; 2° enfants à la charge de leurs parents).

Pour chacune des professions ci-dessus, les sexes devraient être recensés séparément et, en ce qui concerne particulièrement l'industrie, les instructions recommandaient d'ouvrir une colonne spéciale, a) pour les maîtres et patrons, b) pour les ouvriers, apprentis, aides et commis, c) pour les femmes.

Ce dénombrement mit en lumière les faits ci-après :¹

Agriculteurs	20,851,628	568.7
Grande Industrie	2,084,371	58.5
Petite Industrie	7,810,144	218.8
Professions libérales (propriétaires, rentiers et pensionnés compris).	3,991,036	111.5
Domesticité	753,505	21.1
Individus sans profession ou dont les professions n'ont pu être constatées	782,496	21.9
	35,783,170	1,000.0

Cette classification fut et devait être critiquée. On lui reprocha notamment d'avoir distingué la grande de la petite industrie, sans aucune indication sur leurs caractères distinctifs, et d'avoir ainsi exposé les recenseurs à des erreurs presque inévitables. Le classement à part et en bloc des femmes et des enfants ne fut pas moins attaqué par les raisons que nous avons déjà données plus haut et dont nous avons dû reconnaître plus tard la valeur. L'affectation d'une colonne unique au Commerce sembla de beaucoup insuffisante, eu égard à l'importance de son rôle dans l'organisation économique du pays. La spécification des produits fabriqués par la grande industrie parut incomplète. Enfin on regretta qu'à la suite de chaque *genre* et *sous-genre* de professions, une colonne n'eût pas été ouverte, sous le titre *autres*, à celles que le cadre omettait ou ne prévoyait pas.

L'administration tint un compte sérieux de ces critiques, et en 1856, à l'occasion du nouveau census quinquennal, elle prépara une seconde nomenclature qui, sans différer essentiellement de la précédente, l'améliorait sur des points essentiels. Ainsi, 1° elle supprimait la distinction, jugée à peu près impraticable (au moins dans un recensement de la population), entre la grande et la petite industrie; 2° en maintenant les deux grandes divisions de l'Industrie et du Commerce, elle accordait à cette seconde branche de l'activité nationale une place en rapport avec son importance; 3° elle multipliait, sous chaque grande rubrique, la désignation des professions, de manière à ne laisser en dehors de l'enquête aucun renseignement utile; 4° elle ouvrait, dans chaque catégorie, une colonne aux moyens d'existence non spécialement indiqués; 5° enfin, elle établissait une statistique du nombre des établissements industriels ou commerciaux existants en France. Mais le changement le plus considérable qu'elle apportait au cadre précédent et qui constituait une véritable innovation en matière de recensement professionnel, était le classement dans la profession du maître ou patron, non-seulement de sa femme et de ses enfants, mais encore de ses ouvriers, de ses employés et même de ses domestiques. L'admi-

1. Dans le tableau qui suit, nous avons réuni, pour chaque profession, et dans une proportion égale, les femmes et enfants aux chefs de familles.

nistration se proposait ainsi de connaître le nombre des individus que chaque état faisait vivre directement ou indirectement en France, document de la plus grande portée, mais surtout de la plus grande valeur pratique, au point de vue de l'étude qu'elle faisait, dès cette époque, des réformes à introduire dans son système douanier.

La plupart de ces modifications reçurent l'assentiment des hommes spéciaux; ils approuvèrent même la pensée de dénombrer les divers éléments du travail national et de rattacher à chacun d'eux la totalité des personnes auxquelles il fournissait ses moyens d'existence. Mais ils estimèrent que l'exécution de cette pensée était restée incomplète, en ce sens que le cadre n'avait fait d'autre distinction que celle des sexes, au lieu d'affecter des colonnes spéciales aux chefs de famille, aux femmes et enfants, aux ouvriers et employés et aux domestiques. A leur avis, on aurait eu, avec une disposition de cette nature, le bénéfice de la spécialité réuni aux avantages du nouveau système, et la comparaison des nouveaux résultats avec ceux de 1851 aurait pu se faire sans difficulté.

L'administration avait prévu cette critique; mais elle avait passé outre, pour éviter une trop grande complication du cadre et par suite des travaux matériels considérables aux autorités locales.

Le census de 1856 donna les résultats ci-après. Il importe de se rappeler que les chiffres qui suivent indiquent le nombre de personnes que chacun des grands groupes de professions ci-après fait vivre, mais non pas de celles qui exercent directement et personnellement ces professions.

	SEXE		TOTAL.	RAPPORT. pour 1000.
	masculin.	féminin.		
Agriculture.	9,512,092	9,551,979	19,064,071	529.4
Industrie	5,182,036	5,387,925	10,469,961	290.7
Commerce	779,702	852,629	1,632,331	45.3
Professions diverses intéressant les précédentes	52,823	47,376	100,099	2.8
Professions libérales	886,503	475,542	1,362,045	37.8
Clergé de tous les cultes	64,570	78,135	142,705	4.0
Individus sans profession ou dont la profession n'a pu être constatée	1,879,713	1,861,744	3,741,457	90.0
	17,857,439	18,156,230	36,012,669	1000

Jalouse toutefois d'améliorer sans relâche la forme de ses census quinquennaux, l'Administration s'est décidée, en 1861, à faire disparaître cette dernière objection et elle estime que les données numériques du dénombrement de 1861 (dont la publication se prépare en ce moment), donneront, des professions en France, une idée plus complète et plus satisfaisante que par le passé. Voici, au surplus, l'économie du nouveau cadre. Nous n'en reproduisons que les principales divisions, en faisant observer qu'en regard de chaque profession, une série de colonnes verticales est destinée à faire connaître le nombre, d'abord des établissements ou exploitations, puis et par sexe, 1° des chefs de famille (père et mère); 2° des enfants et autres parents vivant avec eux et n'ayant pas d'autres moyens d'existence connus que les leurs; 3° des domestiques; 4° des ouvriers et des membres de leurs familles; 5° des employés à titres divers, avec le même renseignement. Une 6° colonne récapitule le nombre de ceux qui concourent à la même profession ou qui vivent de ses bénéfices.

I. *Agriculture.* — Sous ce titre (dans lequel il comprend les branches accessoires, telles que la sylviculture et l'horticulture), le cadre ne demande que le nombre de ceux qui prennent une part réelle aux travaux des champs, et par conséquent il élimine de cette classe, pour les porter ailleurs, les propriétaires vivant du produit de leurs terres qu'ils ont affermées, lors même qu'ils les habiteraient. Il distingue

les divers modes d'exploitation et notamment la culture par le propriétaire, par un maître-valet, par un fermier, par des colons ou métayers. Il fait, en outre, deux catégories des ouvriers agricoles, selon qu'ils travaillent à l'année ou à la journée.

II. *Industrie*. — Le cadre combine, autant que possible, les avantages de la division d'après la *matière première* et d'après la *destination du produit*. Pour les industries multiples consacrées à la fabrication d'objets ayant les destinations les plus diverses, c'est la matière première qui sert de base à ses distinctions. Pour celles, au contraire, dont les produits ont une affectation très-caractérisée, il recourt à la destination comme élément de classement. Enfin, pour faciliter le travail du recenseur et lui permettre de découvrir rapidement, dans la nomenclature, la profession à laquelle appartient l'habitant recensé, il place, lorsque la nature du produit le permet, la même fabrication à la fois dans les deux catégories, mais avec renvoi à celle où elle doit réellement figurer. Les principales divisions de la nomenclature industrielle sont au surplus les suivantes : 1° *Industrie textile*; 2° *id. extractive*; 3° *id. métallurgique*; 4° *fabrication d'objets en métal*; 5° *industrie du cuir*; 6° *id. du bois*; 7° *id. céramique*; 8° *produits chimiques proprement dits et produits analogues*. Ces industries composent la série des fabrications d'après la matière première ou la nature du produit; les suivantes appartiennent au classement par destination : 1° *industrie du bâtiment*; 2° *de l'éclairage*; 3° *de l'ameublement*; 4° *de l'habillement et de la toilette*; 5° *de l'alimentation*; 6° *des transports*; 7° *industries dont les produits intéressent les sciences, les lettres et les arts*; 8° *industries produisant des objets de luxe et de plaisir*; 9° *industries autres que les précédentes*.¹

III. *Commerce*. Ses subdivisions sont à peu près les mêmes que celles de l'*industrie*.

IV. *Professions diverses intéressant à la fois l'agriculture, l'industrie et le commerce*. Elles comprennent : les établissements de crédit, les compagnies d'assurance, les divers intermédiaires légaux du commerce et de l'industrie (agents de change, courtiers, commissionnaires en marchandises, facteurs aux halles et marchés, changeurs, interprètes, conducteurs de navires, etc.), les débitants de papier timbré, etc.) — V. *Autres professions diverses*. Sous cette rubrique sont classées celles qui ne rentrent dans aucune des divisions précédentes. — VI. *Professions libérales*. Les divisions sont les mêmes que dans le cadre de 1856, avec quelques améliorations de détail. — VII. *Cultes*. Une division spéciale a été affectée au clergé des divers cultes reconnus par l'État, son classement parmi les professions libérales, en 1851 et 1856, ayant soulevé certaines susceptibilités. — VIII. La 8° et dernière classe comprend a) les individus sans profession, b) ceux dont la profession n'a pu être constatée. Dans la 1^{re} catégorie figurent : les propriétaires vivant du produit de la location de leurs immeubles; les rentiers; les pensionnés; les réfugiés à la solde de l'État; les étudiants et les enfants en nourrice n'habitant pas la même commune que leurs parents²; les enfants trouvés à la charge des hospices; les infirmes et vieillards vivant dans les hospices et les maisons de refuge; les malades trouvés dans les hôpitaux; les asiles d'aliénés et les maisons de santé; les détenus; les domestiques sans place; les autres individus momentanément sans emploi; les mendiants, vagabonds et bo-

1. Les plus importantes doivent, aux termes des instructions, être dénommées sur les tableaux récapitulatifs.

2. Ce sont les seules exceptions au principe du classement des femmes et enfants dans la profession du chef de famille; elles se justifient par le désir d'éviter des correspondances nombreuses entre les maires des communes du domicile de ces étudiants et enfants, et leurs collègues des communes habitées par les parents.

hémions; les filles publiques; enfin, les individus ayant déclaré être sans profession ou dont la profession n'a pu être constatée.

GRÈCE. — La répartition ci-après de la population grecque entre les professions qu'elle exerce, a été constatée par les census de 1853 et 1856 :

	1853.		1856.	
	NOMBRES absolus.	RAPPORT p. 1000.	NOMBRES absolus.	RAPPORT p. 1000.
Clergé séculier et régulier.	5,144	14.0	5,232	14.1
Administration et armée.	13,731	37.5	12,549	32.8
Professions libérales.	47,941	131.2	47,335	127.8
Agriculteurs.	229,259	628.0	243,807	658.5
Commerçants.	6,360	17.0	6,325	16.1
Marins.	26,303	72.0	20,775	55.9
Industriels.	25,546	69.9	22,009	61.0
Indigents.	11,149	30.4	11,149	29.8
	365,332	1,000.0	370,381	1,000.0
Femmes, enfants et individus dont la profession n'a pas été constatée	676,765		754,135	
Population totale	1,042,097		1,124,516	

Le résultat le plus saillant de ces deux census est la diminution des marins et des industriels correspondant à un accroissement notable des agriculteurs. L'identité des deux nombres relatifs aux indigents semble indiquer qu'ils n'ont pas été recensés en 1856.

HOLLANDE. — Le census de 1850 a attribué à chaque profession le nombre de personnes ci-après :

	SEXES		TOTAL.	RAPPORT p. 1000.
	masculin.	féminin.		
Agriculture.	229,422	95,849	324,771	106.2
Alimentation.	52,556	6,413	58,969	19.2
Habillement.	62,803	52,803	115,606	37.8
Bâtiments et construction de navires.	69,514	1,060	70,574	23.1
Industrie.	28,691	484	29,175	9.5
Ameublement.	25,026	13,256	38,282	12.5
Manufactures.	17,749	272	18,021	5.9
Métallurgie.	18,539	1,530	20,069	6.6
Arts et métiers.	208,272	174,188	382,460	125.1
Autres professions.	107,373	20,239	127,612	41.8
Commerce.	237,056	150,841	387,897	125.9
Professions libérales (armées et élèves des facultés comprises).				
Individus sans professions ou dont les professions n'ont pas été constatées et enfants des deux sexes.	441,810	1,041,633	1,483,443	485.3
Totaux.	1,498,811	1,558,068	3,056,879	1,000.0

On remarque que la forme de ce dénombrement est à peu près la même qu'en Belgique. — Un nouveau census a été opéré en 1860; mais les résultats n'en ont point encore été publiés.

NORWÈGE. — Le premier document venu à notre connaissance sur les professions dans ce pays, remonte à 1769. La nomenclature employée à l'occasion de ce census est des plus simples, mais aussi des plus incomplètes. La voici, avec les faits en regard :

Paysans.	420,472	Clergé	6,302
Marins.	90,300	Domestiques.	120,251
Industrie et commerce.	34,713	Autres professions.	43,074
Fonctionnaires et employés civils.	6,849	Indigents.	21,180
		Total égal à la population.	748,141

Les autres recensements, avec constatation des professions, ont été opérés en 1825, 1835, 1845 et 1855, et n'ont porté (sauf en 1855), que sur les chefs de famille. A chaque enquête nouvelle, la nomenclature s'est étendue avec l'intention de donner une plus juste idée de l'organisation du pays au point de vue des moyens d'existence de la population. Ce but a-t-il été atteint? Il est peut-être permis d'en douter. Dans tous les cas, nous trouvons, d'un census à l'autre, comme on en jugera par les tableaux ci-après, des différences assez importantes dans la classification adoptée. Ainsi, en 1845, il a été fait pour les paysans *viagers* (qui possèdent des terres à titre viager), une exception au principe du recensement du chef de la famille seulement, le mari et la femme ayant été recensés. Ce qui est beaucoup plus grave,

c'est qu'en 1825 et en 1835, les individus exerçant simultanément plusieurs des professions de la nomenclature, ont été inscrits, par un double emploi, à chacune de ces professions. En 1855, on a recensé le chef et les membres de la famille; mais on ne sait pourquoi, les professions libérales et les indigents ont été omis. Enfin les paysans sans terre et les journaliers ont été confondus jusqu'en 1845 inclusive-ment, sans distinction entre les villes et les campagnes.

		1825.	1835.	1845.	1855.	
					Chefs de famille.	Familles.
Agriculture.	Propriétaires.	59,464	73,634	77,780	91,470	346,832
	Fermiers.	30,931	30,568	25,044	21,734	82,659
	Métayers.	48,706	55,313	58,049	65,060	206,494
	Autres.			48,605	38,879	34,810
Grande et petite industrie.		16,234	19,617	30,247	29,634	49,057
Commerce.		3,076	3,538	5,940	7,099	14,914
Gens de mer (marins du commerce, pêcheurs, etc., etc.).		21,757	28,903	19,843	18,510	33,878
Professions libérales.	Clergé.	395	498	6,374		
	Fonctionnaires publics.	709	759			
	Armée.	803	735			
	Pensionnés.	2,463	2,104			
Journaliers et paysans sans terre.						
Domestiques.	Étudiants.			1,146		
	Indigents.	47,427	51,177	54,128	63,945	115,085
	Détenus.	136,449	139,954	162,957	165,681	
	Sans profession.	24,468	30,697			
Enfants chez leurs parents.				1,885		
Total.		391,872	437,377	1,059,698	500,002	862,729
Population recensée.		1,051,318	1,194,827	1,328,471	1,490,047	

Si l'on prend pour type le census de 1845, on trouve, cette année, les rapports ci-après entre les diverses professions exercées par les chefs de famille :

Pour 1000.		
Agriculture.	209,478	197.3
Industrie.	30,247	23.3
Commerce.	5,940	5.7
Gens de mer.	19,843	18.9
Professions libérales.	10,839	10.4
Journaliers et paysans sans terres.	54,128	51.0
Domestiques.	162,957	153.9
Sans profession.	566,376	534.5
Total.	1,059,621	1000.0

OLDENBOURG. — Les résultats ci-après du census des professions dans le grand-duché (3 déc. 1855), nous paraissent donner une assez juste idée des diverses formes du travail dans la plus grande partie de l'Allemagne. La nomenclature qui a servi de base à l'enquête, appelle l'attention en ce sens que l'on a cru devoir recenser toutes les professions exercées soit principalement, soit subsidiairement, au lieu de classer chaque habitant dans la profession formant son principal moyen d'existence. Cette combinaison a l'inconvénient de donner un nombre d'habitants supérieur à la réalité. En effet, d'après le tableau ci-après, le total de la population serait de 335,557, tandis qu'il n'est, en fait, que de 287,163.

I. PROFESSIONS LIBÉRALES.

(Armée comprise.)

	CHEFS de famille.	Auxiliaires.	Famille.	TOTAL.
Villes.	3,076	161	5,358	8,595
Campagnes.	1,854	241	5,148	7,243
Total.	4,930	402	10,504	15,836

II. AGRICULTURE.

Villes.	1,602	1,023	3,733	6,358
Campagnes.	33,347	35,070	96,960	165,377
Total.	34,949	36,093	100,693	171,735

III. INDUSTRIE.

a) Arts et métiers.

Villes.	4,054	2,899	9,944	16,997
Campagnes.	8,254	4,548	18,695	31,497
Total.	12,308	7,447	28,639	48,394

1. 2,016 défricheurs et 48,605 paysans viagers.

b) Fabriques.				
Villes	4,817	4,857	14,220	23,794
Campagnes	10,507	7,712	26,110	44,329
Total	15,424	12,569	40,330	68,123

IV. COMMERCE.

Villes	1,379	1,051	5,386	7,816
Campagnes	1,886	2,410	7,647	11,943
Total	3,265	3,461	13,033	19,759

V. MANOUVRIERS.

(Autres que ceux de l'agriculture et des autres professions.)

Villes	876	3	1,479	2,358
Campagnes	1,140	16	1,981	3,137
Total	2,016	19	3,460	5,495

VI. SANS PROFESSION.

	CHEFS de famille.	MEMBRES de la famille.	MALADES et infirmes des hôpitaux et asiles. Détenus	TOTAL.
Villes	1,145	1,446	361	2,952
Campagnes	1,740	1,417	106	3,263
Total	2,885	2,863	467	6,215

Le total des professions ramené à 1000, se subdivise ainsi qu'il suit par catégories :

	NOMBRES absolus.	Pour 1000.
Agriculture	171,735	511.8
Industrie	48,394	144.3
Commerce	68,123	203.0
Manouvriers	19,759	59.0
Professions libérales	5,495	16.4
Sans profession	15,836	47.1
Total	6,215	18.4

PRUSSE.— Nous trouvons dans l'ouvrage du D^r F. H. Ungewitter *die Preussische Monarchie* (Berlin, 1859), la répartition ci-après, par profession de la *population masculine adulte seulement* (5,430,156) d'après le census de 1852 (la principauté de Hohenzollern non comprise.)

I. PRODUCTEURS.

1. AGRICULTURE.

	Pro- priétaires.	Non-pro- priétaires.	TOTAL.
a) Individus en vivant principalement	902,801	1,003,694	1,906,495
b) Ouvriers vivant du produit de leur travail	—	860,215	860,215

2. MÉTIERS.

a) Ouvriers d'art	552,766	446,035	998,801
b) Imprimeurs	2,755	6,809	9,564

3. MANUFACTURES.

aa) Filatures mécaniques	555,521	452,844	1,008,365
bb) Tisserands de toute sorte	2,083	13,186	15,269
cc) Fabrications en rapport avec celle du tissage	105,360	108,340	213,700
dd) Moulins à roues, à vent, à céréales, à huile, à fouler, à couper et autres	2,735	13,688	16,423
ee) Mines, forges, fabriques de métaux et autres en rapport avec l'industrie minière (y compris 110,082 ouvriers des mines, forges et salines)	37,880	41,190	79,070
ff) Fabriques de bières, d'eau-de-vie et distilleries	13,215	212,194	225,409
gg) Autres fabriques	16,761	30,316	47,077
	5,437	68,636	74,073

Premier total

4. COMMERCE.

Commerces divers	183,471	487,550	671,021
Navigation fluviale et maritime	555,521	452,844	1,008,365
Transport par terre	738,992	940,394	1,679,386
Commerce de l'alimentation et musiciens ambulants	152,839	34,791	187,630

II. NON-PRODUCTEURS IMMÉDIATS.

1. Militaires	252,847	76,175	329,022
2. Employés de l'État et des communes	9,389	124,531	133,920
3. Professeurs de l'État	63,518	—	63,518
4. Écoles évangéliques et catholiques	652	—	652
5. Professeurs des séminaires et gymnases	11,897	—	11,897
6. Médecins, chirurgiens, pharmaciens, vétérinaires	34,961	—	34,961
7. Rentiers, pensionnés	8,185	—	8,185
8. Domestiques attachés à la personne	66,048	—	66,048
9. Individus vivant d'aumônes	—	46,469	46,469
	—	289,438	289,438
Total général	194,600	460,430	655,030
ou	2,089,240	3,340,816	5,430,056
	38.47 p. %.	61.53 p. %.	

Ce tableau peut se résumer ainsi qu'il suit :

	CHIFFRES absolus.	RAPPORT p. 1000.
Agriculteurs	2,766,710	519.5
Arts et métiers.	1,008,365	185.7
Industrie	671,021	123.6
Commerce	339,022	60.5
Professions libérales	319,131	58.7
Domestiques attachés à la personne.	46,469	0.8
Indigents	289,438	51.2
Totaux.	5,430,156	1000.0

Dans un document officiel publié en 1860 par le bureau de statistique de Prusse (*Tabellen*, etc.), et contenant, entre autres renseignements, les résultats du census de 1858, nous trouvons les chiffres ci-après sur les professions. Ils ne comprennent ni l'armée, ni un certain nombre de personnes non spécifiées, mais que nous croyons être des femmes et enfants sans profession, et vivant du produit de celle de leurs maris et parents. La principauté de Hohenzollern y figure.

	Pour 1000.	
Agriculture	8,055,758	640.4
Petite industrie	1,053,258	83.7
Grande industrie.	764,755	60.8
Commerce	365,056	29.0
Professions libérales.	30,502	7.2
Rentiers et pensionnés	72,977	5.8
Journaliers.	1,387,264	110.3
Domestiques.	390,565	31.0
Indigents.	399,607	31.8
Total	12,579,743	1000.0

La population totale de la Prusse en 1858, s'élevant à 17,739,913, c'est un total de 5,160,171 individus dont les professions n'ont pas été recensées.

Le nombre total des individus qui 1° tiraient leur principal moyen d'existence de l'agriculture; 2° n'en vivaient qu'accessoirement, était ainsi qu'il suit en 1849, 1852 et 1858 (femmes et enfants compris).

	1849.	1852.	1858.
Première catégorie.	6,591,573	6,309,798	5,878,437
Deuxième catégorie	1,776,140	2,239,823	2,177,321

Le nombre des fonctionnaires ou employés de l'État et des communes a oscillé dans la même période ainsi qu'il suit :

	1849.	1852.	1858.
Agents . { de l'État.	39,186	45,700	"
{ des communes	16,109	17,946	"
	55,295	63,646	63,518

D'après le Dr Engel (N° de nov. 1860 du Journal du bureau de statistique de Prusse) le nombre total des bras occupés dans les arts et métiers (petite industrie) et dans les manufactures (grande industrie) se serait accru ainsi qu'il suit de 1846 à 1858 :

	I. PETITE INDUSTRIE.			II. GRANDE INDUSTRIE.		
	NOMBRE des bras.	RAPPORT		NOMBRE des bras.	RAPPORT	
		au total des indiv. employés dans les 2 industries.	à la population.		au total des indiv. employés dans les 2 industries.	à la population.
1846.	3,904,569	87.50	24.23	557,730	12.50	3.46
1849.	4,179,000	87.98	25.59	570,826	12.02	3.50
1852.	4,099,798	86.91	24.30	617,397	13.09	3.66
1855.	4,216,812	86.89	24.60	636,297	13.11	3.71
1859.	4,241,233	86.21	24.00	678,670	13.79	3.84

L'importance croissante de la grande industrie se substituant par degré à l'industrie parcellaire est le fait dominant de ce tableau.

SAXE ROYALE. — Plus complet à certains points de vue que la plupart de ceux dont les résultats précédent, le census des professions en Saxe (1849) a fait connaître à la fois par âge, par état civil et par sexe, le nombre des personnes engagées dans chaque profession, *ayant des moyens d'existence indépendants*. Il a ainsi

exclu les enfants et les femmes n'ayant pas de profession distincte. Nous n'en donnerons ici que le résumé par sexe.

PREMIÈRE CLASSE.			SEXES			TOTAL.	QUATRIÈME CLASSE.			SEXES			TOTAL.
<i>Ouvriers non établis.</i>			masculin.	féminin.			<i>Vivant d'un traitement fixe.</i>			masculin.	féminin.		
Agriculture et sylviculture . .	71,657	21,499			93,156		Fonctionnaires de la Cour, de l'État et des communes . . .	5,014	19			5,033	
Production de mat. premières.	47,929	34			47,963		Employés dans des sociétés et chez des particuliers. . . .	5,640	235			5,875	
Alimentation.	14,047	2,249			16,296		Huissiers, homm. de peine, etc.	6,552	707			7,259	
Habillement	33,613	61,612			95,225		Total de la 4 ^e classe .	17,206	961			18,167	
Bâtiments.	40,041	11			40,052		CINQUIÈME CLASSE.						
Fabrication d'objets industriels et autres (petite industrie). .	14,029	447			14,476		<i>Sciences et arts.</i>						
Grande industrie.	47,825	35,201			83,026		Juristes.	1,097				1,097	
Mancœuvriers, journaliers. . .	27,220	7,652			34,872		Médecins, sages-femmes, etc.	1,237	1,069			2,306	
Total de la 1 ^{re} classe .	296,361	128,705			425,066		Clergé	1,569	99			1,668	
DEUXIÈME CLASSE.							Instruction publique.	8,924	1,143			10,067	
<i>Marchands et fabricants.</i>							Autres professions scientifiques	298	3			301	
Agriculture et sylviculture . .	58,648	6,160			64,808		Artistes	2,914	160			3,074	
Production de mat. premières.	101	6			107		Total de la 5 ^e classe .	16,039	2,474			18,513	
Alimentation.	20,141	2,470			22,611		SIXIÈME CLASSE.						
Habillement	42,419	1,747			44,166		<i>Militaires.</i>						
Bâtiments	9,785	191			9,976		Employés militaires.	291				291	
Fabrication d'objets industriels et autres	18,322	421			18,743		Officiers de toutes armes. . . .	279				279	
Grande industrie.	49,966	2,336			52,302		Soldats de toutes armes. . . .	14,144				14,144	
Commerces de toute sorte. . .	8,552	1,329			9,881		Total de la 6 ^e classe .	14,714				14,714	
Total de la 2 ^e classe .	207,934	14,660			222,594		SEPTIÈME CLASSE.						
TROISIÈME CLASSE.							<i>Individus sans profession</i>						
<i>Individus rendant des services personnels</i>							Rentiers	18,060	21,001			39,061	
A la Cour	299	61			360		Pensionnés.	1,710	2,332			4,042	
Chez des particuliers	67,740	128,987			196,727		Indigents à la charge de la charité publique.	2,461	5,889			8,350	
De toute autre manière . . .	1,997	1,495			3,492		Détenus et individus vivant dans les établissem. hospit.	4,340	2,936			7,276	
Total de la 3 ^e classe .	70,036	130,543			200,579		Individus sans profession . .	1,485	6,066			7,551	
							Total de la 7 ^e classe .	28,056	38,224			66,280	
							SEXES						
							masculin.	féminin.					
							TOTAL.						
TOTAL GÉNÉRAL.							650,346	315,567				965,913	

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

	CHIFFRES absolus.	RAPPORT p. 1000.
Industrie et commerce (patrons et ouvriers compris).	647,660	670.5
Domestiques, portefaix, commissionnaires et autres individus rendant des services personnels	200,579	207.7
Fonctionnaires, employés, agents et salariés autres que les précédents. .	18,167	18.8
Professions libérales.	18,513	19.2
Armée	14,714	15.2
Individus sans profession ou dont les professions n'ont pas été constatées.	66,280	68.6
Femmes et enfants.	965,913	1,000.0
Total de la population	928,518	1,894,431

Les professions ont été recensées de nouveau en Saxe à l'occasion des censuses de 1852, 1855 et 1858; mais nous ne croyons pas que les résultats en aient encore été publiés.

SUÈDE. — En 1855, les professions ont été recensées séparément pour les villes et les campagnes, avec la distinction *a*) du sexe; *b*) de l'état civil (mariés et célibataires); *c*) des chefs de famille, auxiliaires (aides, commis, secrétaires, employés, etc.), et domestiques. Nous résumons ci-après cette enquête.

	1 ^{er} SEXE MASCULIN.		CAMPAGNES.		VILLES.	
	Total.	Mariés.	Total.	Mariés.	Total.	Mariés.
Clergé	5,608	4,171	899	651		
Corps enseignant	2,824	1,821	797	319		
Corps médical.	137	93	392	226		
Fonctionnaires et employés de l'État et des communes	3,704	2,158	6,434	3,822		
Armée et flotte	30,777	24,293	9,373	1,990		
Marine marchande	9,901	3,551	5,979	2,410		
Journaliers et commissionnaires.	11	10	15,757	10,354		
Pensionnaires et rentiers.	57,197	37,849	5,230	2,847		
Domestiques (non compris ceux de l'agriculture).	3,188	775	9,352	1,457		

	CAMPAGNES.				VILLES.			
	Chefs de famille.		Auxiliaires.		Chefs de famille.		Auxiliaires.	
	Total.	Marités.	Total.	Marités.	Total.	Marités.	Total.	Marités.
Propriétaires ruraux (non paysans)	2,088	1,606						
Fermiers (<i>idem</i>)	1,095	858	28,954	8,915	256	192		
Aubergistes-propriétaires (<i>idem</i>)	2,326	2,121						
Paysans-propriétaires	171,231	155,744						
Paysans-fermiers	87,866	84,769						
Propriétaires de mines et de terres	8,357	3,038	420,806	16,141	72	58		
Planteurs-colons depuis 1850	1,923	1,746						
Petits fermiers payant leur rente en travail.	96,710	88,371						
Domestiques et valets de ferme recevant								
leurs gages en nature			18,706	17,144				
Ouvriers et manœuvres			100,391	77,939				
Jardiniers					145	124	27	1
Pêcheurs	8,591	3,078			618	535	98	25
Mineurs	63	53	6,239	4,130			654	443
Métallurgie et verrerie, céramique	297	214	10,399	5,592	15	9	681	332
Autres industries manufacturières	1,720	1,436	13,338	6,814	1,543	1,103	10,159	8,571
Artisans	15,024	11,923	11,452	2,260	8,504	6,791	23,155	4,689
Artistes	2	2	3	1	209	102	87	7
Marchands en gros					508	345	771	91
Couturiers					78	51	110	15
Détailants	1,440	990	431	19	2,934	1,792	3,717	140
Libraires					77	41	92	1
Pharmaciens	31	20	38	4	129	86	288	4
Hôteliers et aubergistes non propr. de terres	209	164			618	468	388	11

2^e SEXE FÉMININ.

Propriétaires de terres et cultivant pour								
leur compte	19,359				96			
Propriétaires de fabriques et usines	161				57			
Propriétaires de petites industries et de								
maisons de commerce	318				550			
Marités et exerçant d'autres professions								
que celles de leurs maris	167	167			606	606		
Ouvrières des fabriques			2,677				2,397	
Ouvrières dans la petite industrie et les								
maisons de commerce							2,399	
Autres ouvrières			49,347				26,342	
Sage-femmes diplômées (mariées ou non) .	909				346			
Institutrices primaires (<i>idem</i>)	16				54			
Gouvernantes ou institutrices chez les par-								
ticuliers (<i>idem</i>)	885				751			
Domestiques			502,744				39,046	

Malgré sa longueur, nous avons reproduit, presque intégralement, cette nomenclature, parce qu'elle nous a paru donner une idée assez exacte, non-seulement des professions, mais encore des conditions sociales en Suède, particulièrement en ce qui concerne la propriété du sol et la part de la classe des paysans (qui forment, comme on sait, un ordre politique en Suède) dans cette propriété. Elle révèle, en outre, un mode d'exploitation du sol depuis longtemps inconnu dans l'Europe occidentale, c'est-à-dire l'existence de fermiers acquittant en tâches ou corvées la rente du propriétaire. Elle nous apprend également que les domestiques et valets de ferme touchent encore leurs gages en nature, signe d'une bien lente diffusion des capitaux mobiliers dans les campagnes. Enfin, la classification suédoise se distingue de toutes celles qui précèdent, par la séparation absolue des deux sexes au point de vue des professions réellement exercées. Cette distinction permet de reconnaître immédiatement et sûrement le concours des femmes au travail national.

La population totale, recensée en 1855, s'élevant à 3,639,332, dont 1,764,118 du sexe masculin et 1,875,214 du sexe féminin, et les professions n'étant indiquées que pour 1,820,337, on voit que la nomenclature ci-dessus élimine les femmes et enfants qui n'ont pas une profession distincte de celle de leurs maris et parents. Nous avons déjà fait nos réserves sur les conséquences de cette élimination.

Si, pour faciliter la comparaison avec les professions exercées dans d'autres pays, nous réunissons en un certain nombre de grands groupes celles du tableau qui précède, nous trouvons les résultats ci-après :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	POUR 1000.
Agriculture (jardiniers et pêcheurs compris)	869,726	19,335	889,061	488.5
Grande industrie	45,108	5,893	50,990	27.4
Petite industrie	58,135	79,928	138,063	71.2
Commerce (marine marchande comprise)	27,665			
Professions libérales (pensionnés et rentiers compris)	83,222	2,969	86,191	47.3
Domestiques (des villes et campagnes)	31,246	541,790	573,036	314.9
Journalliers et manouvriers (<i>idem</i>)	15,768		15,768	8.8
Force publique	40,150		40,150	21.9
	1,171,020	649,317	1,820,337	1000.0

En dehors de l'Europe, nous ne connaissons qu'un seul grand pays où les professions aient été recensées; ce sont les États-Unis. En 1850 (les résultats de 1860 n'ont pas encore vu le jour), la population *mûle libre de plus de 15 ans*, se répartissait ainsi qu'il suit par profession :

	CHIFFRES absolus.	RAPPORT p. 1000.		CHIFFRES absolus.	RAPPORT p. 1000.
Commerce, négoce, industrie et mines	1,596,265	297.1	<i>Report.</i>	5,308,694	969.2
Agriculture	2,400,583	446.7	Autres professions libérales	95,814	17.9
Travail non agricole '	993,020	184.9	Administration civile	24,966	4.7
Armée	5,370	1.1	Domesticité	22,243	4.1
Navigation maritime et fluviale	116,341	21.7	Autres professions	22,159	4.1
Droit, médecine et clergé	84,515	17.7	Total.	5,371,876	1000.0
<i>A reporter.</i>	5,206,694	969.2			

§ II.

Les difficultés que rencontre un dénombrement exact de la population, d'après les professions, sont graves et nombreuses. La première consiste à en faire concorder le nombre avec celui des habitants, concordance absolument impossible, puisque beaucoup de personnes exercent simultanément plusieurs états. De là, la nécessité de n'attribuer à chacune d'elles que celui qui lui fournit ses principaux moyens d'existence. Or, cette distinction rencontre dans la pratique des obstacles souvent insurmontables, les agents du recensement ne pouvant pénétrer dans l'intimité des administrés pour obtenir le secret de leurs affaires. Le dénombrement de la population, par professions, ne saurait donc être l'équivalent d'une enquête spéciale sur les forces productives d'un pays, enquête qui, n'ayant point à s'occuper des personnes, mais des choses, doit conduire nécessairement à des données plus exactes.

Cette observation s'applique particulièrement au commerce, le nombre des objets de nature très-diverse vendus simultanément par les mêmes établissements, étant considérable, surtout dans les petites localités.

Le recensement des professions se heurte à un autre écueil; ce sont les fausses déclarations, le refus de répondre, les renseignements inexacts donnés en l'absence de l'administré, l'incurie des agents du recensement reculant devant les investigations nécessaires pour découvrir les professions qui ne se manifestent pas extérieurement, ou que l'on croit avoir intérêt à cacher. Ces causes d'inexactitude se rencontrent surtout dans les grandes villes, et leur intensité s'accroît par conséquent avec le progrès des agglomérations. Leur action se fait particulièrement sentir en ce qui concerne le sexe féminin. Or, les erreurs ou les incertitudes sur la profession réelle d'un grand nombre d'individus de ce sexe, sont d'autant plus regrettables que, selon nous, l'un des grands intérêts engagés dans les dénombrements professionnels, consiste à connaître, à suivre, dans ses mouvements divers, le concours des femmes au travail national. On sait, en effet, que l'accroissement ou la diminution de ce concours figure parmi les plus redoutables problèmes qui puissent se poser aux sociétés modernes. C'est à ce point de vue, notamment, que

1. Mineurs, carriers, porte-faix, commissionnaires, hommes de peine, etc.

l'on peut dire que les census font aussi bien connaître l'état social que l'état économique des peuples.

Il faut ranger encore parmi les causes des imperfections du recensement des professions, dans l'état actuel de l'organisation du travail, l'extrême morcellement, l'extrême division de la production, et, par suite, la grande difficulté de faire rentrer dans un cadre succinct, les innombrables rameaux qui se détachent de ce tronc colossal. De là, pour le recenseur, des embarras que ne sauraient conjurer les instructions les plus explicites, et des erreurs inévitables de classement. Une partie de ces erreurs pourrait cependant être évitée, si, à la nomenclature officielle, était jointe une liste, par ordre alphabétique, aussi complète que possible, de toutes les professions indiquées et non indiquées dans cette nomenclature, avec renvoi à ses diverses divisions et subdivisions.¹

Nous avons vu que l'administration anglaise n'a pas cru devoir adopter la séparation de l'industrie et du commerce, la production et la vente étant souvent confondues dans le même établissement. Il est certain que, surtout dans les petites localités, le fabricant vend directement les objets sortis de son atelier, et cela est vrai surtout pour la petite industrie (métiers). Il ne l'est pas moins que, souvent, lorsque le chef de la maison ne fabrique pas, il entreprend la réparation des produits qu'il débite. Un grand nombre d'horlogers et de bijoutiers se trouvent dans ce cas. Mais ici la difficulté est moins grande, car il est évident que, dans ces professions, c'est l'élément commercial qui domine, et doit déterminer le classement. Pour les autres, c'est au contraire, au moins à notre sens, l'élément industriel qui l'emporte; c'est la fabrication qui forme, en effet, la raison d'être de l'établissement; et, par conséquent, c'est à l'industrie qu'il doit figurer.

Le classement des industriels soulève encore un autre problème, qui est celui-ci: Quel est le véritable caractère du travail industriel? A quel signe certain le reconnaître? L'industriel est-il celui qui fabrique un produit en totalité, ou faut-il appeler du même nom celui qui lui fait subir une élaboration quelconque, tendant à le modifier, à le transformer, à l'achever, à le parer? Questions délicates et sur la solution desquelles nous admettons volontiers la controverse.

L'industrie peut encore se confondre avec l'agriculture, et, dans ce cas, mettre en défaut la sagacité du recenseur. Ainsi un cultivateur peut entretenir sur sa ferme une distillerie, une féculerie, une amidonnerie, une magnanerie, un moulin à huile, à céréales, etc., et cette branche de son exploitation peut être considérable. Comment séparer ici l'industriel de l'agriculteur, et dégager l'élément dominant? Que l'on suppose encore (et le cas est fréquent) que la même personne ne vend pas seulement les produits de son exploitation agricole et industrielle, mais encore achète ceux d'autrui et les revend avec une intention de spéculation? Voilà le même individu à la fois cultivateur, fabricant et marchand. Dans laquelle des trois catégories l'inscrire?

La principale source d'embarras dans le classement des entreprises commerciales, c'est la tendance, chaque jour plus visible, à réunir dans le même débit les objets les plus variés, les plus disparates, les plus hétérogènes. Cette tendance,

1. L'administration française a donné son approbation, en 1861, à une liste de cette nature (mais très-réduite), rédigée par l'imprimeur Berger-Levrault de Strasbourg et en a recommandé l'usage aux préfets. Elle eût peut-être mieux fait de la préparer elle-même et d'en rendre l'emploi obligatoire.

qui met en France à une si rude épreuve les agents chargés de l'assiette de l'impôt des patentes, n'est pas un moindre embarras pour le recenseur.

La nomenclature des professions libérales ne soulève pas de moindres problèmes. Qu'est-ce qu'une profession libérale? où commence-t-elle? où finit-elle? où est en réalité la différence entre l'industriel qui vend un produit matériel qu'il fabrique seul ou avec le concours de ses ouvriers, et l'artiste qui vend son tableau ou sa statue, l'architecte qui vend son plan, l'auteur qui vend son livre, le musicien qui vend son opéra, l'avocat qui vend sa plaidoirie, le médecin qui vend son ordonnance? Est-ce dans le travail manuel ou non manuel qu'il faut chercher la limite entre les professions libérales et celles qui ne le sont pas? S'il en est ainsi, tout ce qui n'est pas cultivateur ou ouvrier leur appartient; les commerçants et les innombrables employés de leurs maisons, ainsi que des usines et manufactures, et des administrations particulières leur appartiennent. Est-ce dans le degré de l'instruction reçue ou présumée reçue? Mais c'est l'élément d'appréciation le plus fugitif, le plus trompeur que nous connaissions. Est-ce dans le degré d'estime, de considération que l'opinion accorde à l'exercice de certains états? Autre base, non moins mouvante, non moins rebelle à tout classement rationnel et logique. Posons quelques exemples: les employés, les agents de l'État, des départements et des communes exercent-ils également une profession libérale? Le garde champêtre et le ministre sont-ils, à ce point de vue, au même rang? Les militaires et les marins exercent-ils une profession libérale, et, dans ce cas, le maréchal de France et le simple soldat, l'amiral et le mousse, doivent-ils figurer dans la même série? Il est vrai que l'on a proposé de supprimer la difficulté en supprimant la division elle-même, et en classant sous une rubrique spéciale, chacune des professions dites libérales. Au fond, c'est peut-être la solution la plus juste; à coup sûr, c'est la plus prudente.

L'exactitude du recensement professionnel souffre encore de cette circonstance, que les termes de la nomenclature ne sont généralement accompagnés d'aucune définition, et que les mêmes expressions, les mêmes qualifications ont souvent, d'une province à l'autre, une acception ou légèrement, ou complètement différente. Cela est vrai même dans les pays qui, comme la France, l'Angleterre et l'Allemagne (proprement dite) parlent une langue uniforme. L'unité de la langue dans ces pays n'empêche pas, en effet, l'existence de dialectes, de patois; or ces dialectes, ces patois exercent, surtout dans les campagnes et dans les provinces privées de grandes voies de communication, une forte influence sur la langue courante. Il est certain, par exemple, qu'en Angleterre, le pur anglais n'est pas ou n'est que peu compris dans les parties reculées du pays de Galles, où se parle le gaélique. Il en est de même en France, où la langue nationale n'a pas encore complètement triomphé de certains idiomes tenaces et persistants, comme le basque et le bas-breton, et des divers dialectes provençaux, sans parler de certaines communes rurales de l'Alsace et de la Lorraine, où l'allemand est encore plus familier que le français, et de la Corse, où l'italien est toujours dominant.

Toutefois, le plus grand nombre des difficultés que nous venons d'énumérer peuvent être surmontées, mais à la condition d'efforts soutenus de la part des gouvernements, et de leur ferme volonté d'obtenir des populations et des autorités locales un concours de plus en plus éclairé et dévoué. Quant aux nomenclatures non-seulement il importe qu'elles soient rédigées de manière à fournir l'expression la plus vraie des divers modes d'existence des membres d'une société déterminée

mais encore, si l'on veut étendre le domaine de l'économie sociale comparée, à permettre d'utiles rapprochements avec les autres pays. Dans cette hypothèse, il serait indispensable que les administrateurs ou les savants qui dirigent les bureaux de statistique, après s'être communiqué mutuellement leurs projets, et en avoir fait préalablement une étude approfondie, se réunissent en un congrès spécial pour arrêter définitivement un plan commun.

Ce but atteint, il ne faudrait pas encore se faire une illusion complète et croire que les recensements, désormais opérés d'après une nomenclature uniforme, donneront, pour chaque pays, des résultats exactement comparables. Non, l'indication des professions n'est pas un renseignement suffisant pour donner, de pays à pays une juste idée des circonstances dans lesquelles se produit le rapport entre elles des diverses branches de l'activité nationale. Il est certain que le mouvement des populations vers l'une ou l'autre de ces branches ne s'opère pas partout sous des influences semblables. La législation peut notamment, par une réglementation plus ou moins justifiée, diriger le mouvement dans une toute autre direction que celle qu'il suivrait s'il était complètement libre. Là où certaines professions constituent des monopoles, ou bien sont subordonnées à des preuves d'aptitude, de capacité difficiles à faire, le nombre des personnes qui les exercent sera évidemment moindre que dans les pays où elles sont ouvertes à tous sans conditions, et la statistique de professions ainsi placées sous des régimes si différents, n'aura pas le même sens, la même valeur. A ce point de vue, les états où prévaut le principe de la liberté du travail, comme la France, la Belgique ou l'Angleterre, n'offriront pas les mêmes faits qu'en Allemagne, par exemple, où cette liberté n'existe encore que partiellement.

Il en est de même en ce qui concerne la profession agricole. Dans les pays de substitution, d'inféodation du sol, de propriétés closes et indivisibles, on ne trouvera certainement pas le même nombre de propriétaires et surtout de propriétaires-cultivateurs qu'en France, en Belgique, sur la rive gauche du Rhin, où la terre, se morcelant sans obstacle, est accessible aux grands comme aux petits capitaux.

Il importerait donc, pour éclairer, pour faciliter la comparaison des divers pays au point de vue professionnel, que la publication des résultats du census fut précédée d'une notice sur la législation et sur l'organisation du travail. Il ne serait pas moins nécessaire qu'aux nomenclatures fussent jointes les instructions et circulaires qui en ont déterminé le sens.

Si, sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous rapprochons, pour les divers pays que nous venons d'étudier, le rapport des principales professions au total ramené à 1,000, nous obtenons des résultats qui ne sont pas entièrement dénués d'intérêt.

Pour l'intelligence du tableau qui suit, il importe que nous fassions connaître que, lorsque les femmes et les enfants, ou les enfants seulement ont été, dans les nomenclatures, l'objet d'un classement spécial, nous avons cru devoir les distraire du total de la population. Comme, s'ils avaient été répartis entre les diverses professions, ils l'eussent été dans une proportion égale (nous avons au moins le droit de le supposer), nous laissons intacts, en les éliminant, les rapports de ces professions entre elles.

Des professions libérales nous avons distrait la force publique et, autant que nous l'avons pu, les rentiers et pensionnés. Nous y avons compris le clergé.

PAYS	ANNÉES.	AGRICUL- TURE.	INDUSTRIE et commerce.	PROFESSIONS libérales.
Angleterre	1851	298	340	29
Autriche	1857	502 ¹	183	29
Bavière	1858	602	232	45 ²
Belgique	1846	512	391	44
Danemark	1855	286	299 ⁴	46
États-Romains	1853	501	178	52
États-Unis	1850	446	297	36
France	1856	529	339	34
Grèce	1856	636	136	40
Hollande	1850	206 ²	282	227 ¹
Norwège	1845	275 ³	150 ⁴	7
Oldenbourg	1855	512	406	47
Prusse	1852	519	370	22
Saxe	1849	322	472	24
Suède	1855	488	166 ⁴	9

Quoique fondés sur des quantités qui sont loin d'être entièrement homogènes, ces rapports contiennent cependant des indications assez conformes à ce que l'on sait généralement de l'état économique des pays qu'elles concernent. Ainsi, c'est sans surprise que nous trouvons l'Angleterre en tête des pays où l'agriculture occupe le moins de bras, et la Bavière, la France, la Belgique, la Grèce, la Prusse et la Suède, parmi ceux où elle en absorbe le plus. La faiblesse des chiffres relatifs à la Hollande, au Danemark et à la Norwège, se justifie par des conditions climatériques. L'énorme développement industriel de la Saxe dans ces 20 dernières années, explique le rang privilégié que lui assigne notre tableau. Viennent ensuite, au point de vue de l'importance industrielle, la Belgique, la Prusse, l'Angleterre et la France, pays auxquels se joindrait certainement la Suisse, si nous avions la répartition de sa population par profession. — Le classement d'après les professions libérales est moins facile à expliquer. Cependant (distraction faite de la Hollande, dont nous ne comprenons pas le chiffre anormal), on se rend compte du rang assigné aux États romains, en songeant à la prédominance excessive dans ce pays du clergé séculier et régulier. Les nombres afférents à l'Angleterre, à la France, à la Prusse, à l'Autriche, ne diffèrent pas sensiblement. Nous admettons également sans difficulté les chiffres exceptionnellement faibles de la Suède et de la Norwège, les professions libérales n'étant exercées que par un très-petit nombre de personnes, là où la richesse publique est lente à se développer. Le rang élevé qu'occupe le Danemark, nous paraît moins admissible. Quant à la Grèce, on sait combien le nombre des fonctionnaires publics y est considérable.

Nous terminerons en faisant observer que les rapports qui précèdent, lors même qu'ils seraient déduits de valeurs parfaitement semblables, ne devraient être appréciés qu'avec une extrême circonspection, en ce qui concerne leurs conséquences économiques. Un exemple fera comprendre notre pensée. Si l'Angleterre est le pays où l'agriculture occupe le moins de bras, il ne faudrait pas se hâter d'en conclure, comme on l'a fait souvent, qu'il suffit, dans ce pays, de 2.36 hommes pour en nourrir 10, tandis qu'en France, où elle occupe encore plus de la moitié de la population,

1. Y compris la moitié des individus classés comme journaliers.

2 Rapport calculé pour les professions réellement exercées et distraction faite, par conséquent, des enfants.

3. Rapport calculé pour les professions réellement exercées et dans la supposition que les $\frac{1}{2}$ des journaliers et paysans sans terres appartiennent à l'agriculture.

4. Marine marchande comprise.

5. Rapport calculé pour les professions réellement exercées, avec addition du tiers des journaliers et paysans sans terre et marine marchande comprise.

6. Nous n'avons pu distraire les rentiers et pensionnés.

7. En l'absence des chiffres de détail, nous n'avons pu reconnaître et contrôler les éléments de ce chiffre exceptionnel.

le même résultat ne peut être obtenu que par 5.29. Si, des deux côtés, la production indigène suffisait à l'alimentation publique, cette conclusion serait peut-être exacte, et on devrait voir, dans la faible proportion des forces humaines appliquées à la mise en œuvre du sol, en regard du chiffre considérable de la production, la preuve de la grande supériorité de l'industrie agricole en Angleterre. Mais on sait qu'elle tire de l'étranger le tiers des céréales et une notable partie de la viande qu'elle consomme. Or, en France, la production suffit habituellement aux besoins de la consommation, et fournit même, dans les bonnes années, un excédant pour l'exportation. Au milieu de circonstances aussi dissemblables, la différence dans l'importance numérique de la classe agricole n'a rien de surprenant, et le calcul du nombre d'hommes nécessaires pour alimenter un chiffre égal de consommateurs, n'a rien de fondé. On trouve, selon nous, une mesure plus juste de l'inégal emploi des forces humaines à l'exploitation du sol en France et en Angleterre, dans le rapport ci-après des agriculteurs, non plus à la population totale, mais au sol cultivé.

	FRANCE.	ANGLETERRE.
Superficie cultivée.	43,366,107	10,372,502
Population agricole en 1851.	21,992,874	2,490,830
Nombre d'hectares pour 1 bras	2.0	4.1

La différence du simple au double entre les deux pays, a son explication naturelle, pour l'Angleterre, et en dehors de l'emploi des machines, dans le fait d'une culture en grande partie fourragère et exigeant, par conséquent, beaucoup moins de main-d'œuvre que la culture céréale, qui domine en France.

A. LEGOYT.